### Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

# 

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERA

## Vol. XII.

#### Montreal, IT Maci, Juillet

#### ALLOCUTION

DE NOTRE TRÈS ST. PÈRE PIE IX, PAPE

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET TENU, A GAÈTE LE 20 AVRIL 1849. Suite et fin.

VENERABLES FRERES,

"Voilà les crimes que commettent'contre l'Eglise, contre ses droits, contre sa liberté, et dans l'état pontifical et dans les autres lieux soumis a leur domination et à la domination de leurs pareils, ces hommes qui en même temps proclament partout la liberté, assurant que leur plus grand désir est de voir la puissance suprême dusonverain-Pontife débarrassée de toute entrave et en possession d'une liberté complète.

Tout le monde sait aux i dans quelle affreuse et lamentable situation se trouvent nos bien-aimés sujets, grâces à ces même hommes qui commettent contre l'Eglise de si grands forfaits. Le trèsor public dissipé, épaisé ; le commerce interrompu et à peu près éteint ; d'immenses sommes d'argent levées sur les citoyens de toute condition; les biens des particuliers dévastés par ceux qui se donnent pour les guides des peuples, pour les chess de cohortes effrénées: la liberté de tous les gens de bien enchaînée, leur sécurité mise en question, leur vie exposée au poignard des sicaires; la ruine et les plus grands malheurs sans cesse suspendus sur la tête des citoyens gémissants et terrifiés : felles sont les prémices du bonheur qu'annoncent et promettent aux peuples de notre état pontifical les détracteurs du Souversin-Pontificat.

Saisi d'une suprême et inexprimable douleur à la vue de ces affreuses calamités qui pésent sur l'Eglise et sur les populations de nos états, sachant d'ailleurs que notre charge nous impose le devoir de tout tenter pour les faire cesser, nous cûmes soin, le 4 décembre de l'année dernière, de demander, d'implorer l'appui de tons les princes et de toutes les nations, et nous ne pouvons nous empêcher, vénérables frères, de vous faire partager la consolution si donce que nous ressentimes lorsque ces princes et ces peuples, ceux-là même qui ne nous sont pas attachés par le lien de l'unité catholique, s'empressèrent de nous faire connaître et de nous témoigner de la manière la plus expressive les sentiments de honne volonte qu'ils éprouvent pour nous. Ce suit, en même temps qu'il adoucit et apaise les douleurs si vives de notre ame, est une démonstration nouvelle de cette vérité, que Dieu veille toujours à l'assistance de sa sointe Eglisc. Nous nous relevous donc dans cette espérance qu'à l'aspect des maux si grands qui en ces temps si durs accablent les peuples et les royaumes, les hommes finiront par comprendre qu'un tel état de choses a pour cause première le mépris de notre très-sainte religion, et qu'on n'y peut trouver de soulagement et de remède que dans la doctrine divine du Christ, dans le recours à sa sainte eglise, mère féconde et nourrice de toutes les vertus, qui chassant les vices, établissant les hommes pourvoit d'une manière admirable au bon ordre et au pien public de la société temporelle.

avec tant de justice, certains principes trop connus et tons pas qu'il ne vous cause une grande joic.

Nous avons de même sollicité le secours de la nation française, pour laquelle nous trouvons dans notre ecurpaternel une bienveillance et une affection tontes parconsoler nos douleurs par tout ce que peut inspirer le dévougment et l'amour filial.

Nous avons également invoqué le secours de l'Espagne, qui, dans son anxiété et sa sollicitude pour nos mal- et in occulto locutus sum nihil. heurs, à la première engagé les autres nations catholiques à s'unir dans une sorte d'alliance filiale pour ramener sur son siège le père commun des fidèles, le pasteur

suprême de l'Eglise. Enfin, nous avons réclamé le secours du royaume des Deux-Siciles, où nous recevons l'hospitalité de ce roi qui, s'appliquant de toutes ses ferces à assurer le véritable et solide bonheur de ses sujets, jette un tel éclat par est également impossible de passer sons silence des témoignages expressifs de piété, d'amour et de dévoue

the second second

sant la cause de l'Eglise et de son Souverain-Pontife, père commun de tous les fidèles, s'empresseront d'accourir pour rétublir la son veraincté temporelle du siège apostolique, pour rendre à nos sujets la paix et la tranquillité, et que les ennemis de notre très-sainte religion ct de la société civile seront chassés de la ville de Rome et de tout l'Etat ecclésiastique. Dès que ce fait sera accompli, nons devrons chercher avec la plus grande vigilance, le plus grand soin et la plus grande fermeté à extirper toutes les erreurs, à faire cesser tous les scandules que nous déplorons si vivement avec tous les gens de bien. Et sur toutes choses, il faudra d'abord s'appliquer à éclairer des royons de la vérité éternelle les esprits et les cœurs si misérablement trompés par les artifices, les mensonges et les manœuvres frauduleuses des impies, afin que les hommes, voyant les fruits empoisonnés des erreurs et des vices se jettent avec ardeur dans les voies de la vertu, de la justice et de la religion, vons savez, vénérables frères quelles opinions de tout genre, horribles et monstrueuses, émanée du puits de l'abime pour la perte et la ruine des peuples ont de toutes parts prévalu et se propagent au détriment de la religion et de la société.

Les hommes ennemis ne cessent de répandre parmi le vulgaire ces doctrines perverses et pestillentielles; discours écrits, spectacles, rien n'est oublie pour accroitre de plus en plus la licence esfrénée de l'impidité et du libertinage. De là tentes ces calamités, tons ces manx, toutes ces douleurs qui ont désolé, qui desolent le genre humain of l'univers presque tout entier. Vous savez aussi quelle guerre on fait de nos jours dans PItalie même à notre très sainte religion, par quelles fourberies et parquelles machination les infames ennemis de cette religion et de la société civile s'efforcent d'altérer dans les âmes des ignorants surtout, la sainteté de la foi et de la saine doctrine, usin de les précipiter dans les flots soulevés de l'incrédulité et de les pousser à commettre les plus grands forfaits. Pour atteindre plus facilement leur but, pour mieux exister et entreteuir les horribles monvements de la sédition et de la perturbation sociale, marchant sur les traces des héretiques, pleins de mépris pour l'autorité suprême de l'Eglise, ils n'hésitent point à invoquer, à interpréter, à alterer, à falsifier, dans le seus pervers de leur jagement particulier, les paroles, les témoignages, les maximes des saintes Ecritures, et par une impiété suprême, ils poussent leur sperilége audace jusqu'à abuser du très-saint nom du Christ. Ils ne rougissent même pas d'affirmer hautement et publiquement que la violation du serment le plus sacré, que tont pacte criminel et infâme. même contraire à la loi éternelle de la nature, non seue regarder comme parfaitement licite et le combler de louanges lorsqu'il est accompli, ainsi qu'ils s'expriment, pour l'amour de la patrie. C'est par suite de cette argumentation odicuse et impie que ces hommes mettent de côté toute honnêteté, toute vertu, tout justice, et en viennent, par une impudence inouïe, jusqu'à justifier, jusqu'à glorifier le vol et l'assassinat.

Entre les fourbreries innombrables que ces cunemis de l'Eglise catholique emploient sans relâche pour détacher et arracher de son sein les hommes crédules et au sein de la justice et de la vérité, les attachant les ignorants, il faut compter les odienses et infames cauns aux autres par les liens de la charité, travaille et lomnies qu'ils n'ont pas honte d'inventer et de diriger contre personne. Vicaire ici bas, malgre notre indignite, Après que nous cûmes réclamé, comme nons venons point, et qui, lorsqu'il était maltraité, ne menaçait point de le dire, l'appui de tous les princes, nous demandames qui cum maediceretur non maledicebet. cum pateretur non le secours de l'Autriche, qui est limitrophe de notre état comminabatur. Nous avons souffert en toute patience pontifical du côté du Nord. Nous le fimes d'autant plus et dans le silence les plus cruelles injures, ne cessant volontiers que cette puissance, qui a toujours loyale- jarnais de prier pour nos persécuteurs et nos calomniament garanti la souveraineté temporelle du siège apos- teurs. Mais nous nous devons aux sages et aux ignotolique, nous donne en ce moment l'espérance sondée de rants ; notre devoir est de veiller au salut de tous. C'est voir bientôt mis de côté dans son empire, comme nons pourquoi, afin de préserver les faibles surtout du mal le désirons ardenment et comme nous l'avons demandé qu'elle pontrait teur faire, nons voulons reponsser dans cette assemblée solennelle une calomnie, la plus mende tout temps improuvés par le Saint-Siège, de sorte songère et la plus infame de tous, que certains jourqu'en ces contrées l'église sera rétablie dans sa liberté naux ont récomment répandue contre la personne de pour le plus grand bien des fidèles qui les habitent. Ce notre humilité. En lisant ce libelle, par lequel les n'est pas pour notre âme une légère consolation que de hommes ennemis ont prétendu nous porter, à nous et pouvoir vous annoncer ce changement, et nous ne dou- au Siège apostolique, un coup funeste, nons avons été saisi d'une inexprimable horreur; cependant, comment pourrions-nous craindre que de tels et si infâmes mensonges aient la puissance de porter la plus légère atteinte à la chaire suprême de la vérité, ou à nous qui, ticulières ; le clergé et le peuple fidèles de cette nation sans l'aveir mérité, sommes cependant placé sur ce ayant cherché avec ardeur à adoucir nos souffrances, à | siège ? Par une miséricorde particulière de Dieu, nous pouvons nous appliquer ces paroles divines de notre rédempteur : l'ai parlé an monde publiquement et n n'aic rien dit dans le secret. Ego palam locutus sum mundo....

Et ici, vénémble frères, nous trouvons opportun de de dire et de prolamer de nouveau avec insistance ce que nous avons déjà remarqué spécialement dans notre allocution du 17 décembre 1847, savoir, que les hommes ennemis, afin de corrompre plus facilement la véritable et pure doctrine de la religion catholique et de parvenir à séduire les autres, à les entraîner dans l'ersa religion et par sa piété qu'on peut l'offrir en exemple tons les efforts pour que le Siège lui-même semble en remède aux maux qui l'affligent. En attendant, vénéà ces peuples. Nons ne pouvons exprimer par des pa- en quelque chose complice et fauteur de leur propre roles avec quel soin et quelle ardeur ce prince cherche, démence. Tout le monde sait quelles ténébrenses et par toutes sortes de bons offices et d'attentions délicates funestes associations et sectes ont été, en divers temps à nous témoigner assidûment et à confirmer chaquejour et sous diverses dénominations, formées et établies par de plus en plus son dévouement filial, mais le souvenir les partisans de mensonge et les adorateurs de dogmes de ce qu'il a fait pour nous ne passera jamais. Il nous pervers dans le but de faire pénètrer plus sûrement dans les âmes leur folie, leurs systèmes, leurs menées, de pervertir le cœur des imprudents, d'ouvrir impuné: ment que n'ont cessé de nous prodiguer le clergé et le ment une large voie à tous les forfaits. Ces sectes Nons nous élevons donc dans cette espérance que, condamnées par les pontifes romains, nos prédécesseurs par le secours de Dien, ces nations catholiques embras- nous les avons constamment détestées nous-mêmes naissance de Jé sus-Christ.

et dans notre Encyclique '. 9 novembre 1846, à tous les évêques de l'Eglise ca olique, nous les avons coudamuées, comme, en vert de notre autorité suprême, nous les condamnons de rechef, les prohibons et les proserivons.

Dans cette allocation, notre dessein n'est nulleme n l'énumérer toutes les erreurs pest lentielles qui, abusant si tristement les peuples, les poussent à la ruine, ni d'entrer dans le détail de tentes les manœuvres mises en jeu par les hommes ennemis pour détruire la religion catholique, pour battre en brèche de toutes parts et for-cer la citadelle de Sion. Les faits que jusqu'ici nous vous avons signalés avec tant de douleur prouvent surabondamment que c'est de la propagation des manvaises doctrines et de mépris de la justice et de la religion que tirent leur origine tous les désastres et tous les malhenrs qui atteignent si cruellement les peuples et les Etats. Si l'on veut faire disparaitre tons ces maux, il ne faut done épargner ni soins, ni conseils ni travaux, ni veilles pour extirper lant de funestes erreurs et faire comprendre à tous qu'il ne peut y avoir de vrai et solide bonheur que dans la pratique de la vertu, de la justice et de la religion. Par consequent, notre devoir, le vôtre celui de tous nos autres vénérables frères les évêques du monde catholique, est de redoubler de zèle et d'efforts pour retirer les fidèles des paturages empoisonnés, les conduire à ceux du salut, les nouveir toujours plus fortement des enseignements de la foi, les amener à reconnaître les pièges et les embâches qu'on leur tend, les empecher d'y tomber, leur faire comprendre que la crainte du Seignenr est la source de tous les biens, et que les péchés et les iniquités provoquent les fléaux de Dicu, et les porter ainsi à s'appliquer de toutes leurs forces à fuir le mal et à pratiquer le bien.

Et vollà pourquei, au milieu de tant d'angoisses, notre joie est grande devoir avec quelle fermé et quelle constance tous nes vénérables frères les évêques du moude catholique, fortement attachés à notre personne et à la chaire cutholique, de concert avec notre clergé qui leur obéit, a prortent tous leurs soins à sontenir la cause de l'Eglise et à désendre sa liberté, et avec quelle ardeur et quel dévoument sacerdotal ils s'efforcent sans relâche de confirmer de plus en plus les bous dans le bien, de ramener ceux qui s'egarent, et de refuter et de confondre par leur discours et leurs écrits les ennemis obitinés de la religion. Ces justes éloges que nous leur donnous avec bonheur les ammeront encore àmontrer toujours, avec l'aide de Dieu, un zéle croissant dans l'accomplisement de leur ministère, à combattre les combats da Seigneurs, à élever la voix avec sagesse et avec force pour évaugéliserJérosalem et guérir les plaies lement ne doit pas être blâmé, mais encore qu'on doit d'Israël! Qu'il ne cessent donc, dans ce but, d'approcher avec confiance du trône de la grâce, de redoubler les instances de leurs prières tant publique que particulières, et d'inculquer soigneusement aux fidèles la nécossité de faire pénitouce pour obtenir de Dieu miséricorde et trouver grace dans le temps opportun ; qu'ils ne cessent pas non plus d'engager des hommes d'un talent distingné et d'une sainte doctrine, à travailler, sous leur direction et celle du Saint-Siège à échirer les peuples et à dissiper les ténèbres chaque jour plus épaisses de l'erreur.

mas impur des erreurs et des vices ; cela suffira pour leur faire comprendre la nécessité de consacrer tous leurs soins, toute leur étude, tous leurs efforts à assurer portout et à accroître l'empire de la vertu, de la justice et ce la religion. Que tous les peuples, que ceux qui les gouvernent y songent, que cette vérité leur soit toujours présente : Tous les biens sont renfermés dans la pratique de la justice ; tous les manx viennent de l'iniquité : car " la justice élève une nation, mais le pêché fait le malheur des peuples."

Avant de finir. nons éprouvous le besoin d'exprimer hautement et solennellement notre profonde gratitude à tous nos chers et bien-aimés enfants qui, dans leur vive préoccupation pour nos malheurs, par un sentiment tout particulier de piété filiale, ont voulu nous envoyer leurs offrandes. Ce pieux tribut est pour nous bien consolant, mais nous devons avoner que notre cœur paternel ne saurait se désendre d'une peine réelle, parce que nous craignous fort que, dans la triste situation des affaires publiques, nos très-chers fils, entraînes par un élan d'amour, n'aillent dans lours 'généreux sacrifices, jusqu'à s'imposer une gêne véritable.

Enfin, vénérables frères, acquiesçant entièrement aux impénétrables desseins de la sagesse et de la justice de Dien, par lesquels il opère sa gloire, et lui rendant dans l'humilité de notre cœur de très-grandes actions de graces de ce qu'il nous a jugé digne d'endurer l'outrage pour le nom de Jésus-Christ, et de devenir en quelques choses conforme au modèle de sa Passion, nous sommes prêt à supporter, en toute foi, espérance, patience et mansuétude, les plus grandes disgraces et les plus donloureuses éprouves, et à donner même notre vie pour l'Elenr, emploient toutes les ruses, toutes les machinations. glise, si l'effusion de notre sang peut apporter quelque rables frères, ne nous lassons point d'implorer humblement et de conjurer muit et jour, par les plus ferventes prières, le Seigneur, qui est riche en miséricordes, a fin que les mérites de son Fils unique, convrant son Eglise sainte de sa main toute-poissante, il la délivre de la violente tempête à laquelle elle est en butte, afin que d'un rayon de sa grace il éclaire tous les esprits égarés que, dans son infinie miséricorde, il se rende maître de tous les cours rebelles, de telle sorte que toutes les erà l'ordre et au bien de la société qu'au salut des ames, voient et reconnaissent la lumière de la vérité et de la

Ne cessons de supplier celui qui établit la paix dans les hautes régions, et qui lui-même est notre paix, d'ex-tirper tous les maux qui désolent la république chrétienne, et de ramener partout le calme et la tranquillité objet de nos vœux ardents. Pour que Dieu se rende propice à nos supplications, recourons à des intercessears, et surtout à l'Immaculée vierge Marie, qui est la mère de Dien et la notre, la mère de miséricorde : elle trouve ce qu'elle cherche, ses demandes ne peuvert être réponssées. Réclamons aussi les suffrages dubienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de St. Paul, le compagnons de son apostolat, ainsi que de tous les sainte, qui, des à présent, devenus les amis de Dieu, règnent avec lui dans les cieux, afin que, par l'entremise de leurs mérites et de leurs prières, le Seigneur délivre les peuples fidèles des fléaux de sa colère les protège sans cesse et les réjouisse par l'abondance de sa propitiation divine.

BUREAU D'EDUCATION, Montréal 4 juin 1849. Ciculaire No. 12. (Suite et fin.)

D'ailleurs, ils n'ont rien à payer de plus pour les écoles, dans aucun cas, en vertu de la loi amendant la 9e V., qu'ils n'avaient avant. Les commissaires d'école auront même le droit d'obtenir pour les municipalités pauvres, la part afférente de l'octroi législatif pour écoles, lorsque, pour cette raison, ils n'auront pu former une somme égale à cette part Mais, dans les autres circonstances, pour obtenir la part de l'octroi afferente à la municipalité pour le soutien des éroles sous leur contrôle, les commissaires d'école devront comme ci-devant, se conformer exactement aux conditions de la 27e clause de l'acte 9 V., ch. 27, et, pour obtenir une ide pour la construction de maisons d'école, ils devront, comme à l'ordinaire, se conformer aussi, de la même ninnière, aux conditions mentionnées dans ma circulaire No 9, ci-annexée. Les conditions et les formalités seront en tout

Cependant, comme le gouvernement paie en débentures, et que le surintendant est à cause de celle obligé d'envoyer directement au secrétaire-trésorier le chaque municipalité, la part afférente pour écoles, il est nécessaire qu'il en reconnaisse imme liatement la réception, en transmettant au bureau de l'éducation un reçu double pour chaque somme, sui ant la formule donné pour cette fin ; autrement l'octroi suivant sera retenu, jusqu'à ce que les reçus de l'envoi précédent soient transmis, et le surintendant exigera à l'avenir un agent auprès du gouvernement.

Au terme de la loi, les commissaires d'école sont tenus de transmettre à ce bureau le rapport de leurs écoles chaque semestre, c'est-à-dire, pour le premier de juillet et pour le promier de janvier, mais ils le font dans tous les temps Je l'annee, ce qui est cause d'un grand embarras et d'un surcroit de travail considérable dans ce bureau et dans coux dont le concours est nécessaire pour obtenir chaque fois l'ordre spécial (warrant) de Son Excellence, le gouverneurgénéral en conseil, pour faire un octroi, comme, par exemple, le bureau du secrétaire provincial, celui de l'exécutif. celui de l'inspecteur-général et celui du receveur-général Il est impossible que ciuq burenux du gauvernement, en., lei nous adjutons également dans le seigneur nos comptant celui de l'éducation, soient ainsi plus longtemps. bien armés fils on Jesus-Christ, les princes et chefs des sujets à être à chaque instant troubles, surcharges d'onvracontre personne. Vicaire ici bas, malgre notre indignite, peuples; et nous leur demandons de refléchir sérieuse- ge pour le même objet. D'ailleurs, le véritable intérêt de de celui qui, lorsqu'il était mandit, ne mandissait ment sur tous les mans que produit pour la société l'a- l'éducation demande plus de régularité et d'exactitude dans l'envoi des rapports d'école et des comptes rendus, afin de pouvoir payer les instituteurs au temps convenable. Je préviens donc M.V. les commissaires d'école et secrétaires-trésoriers que, n'étant tenu à faire que deux ortrois par année pour le sontien des écoles, j'en serai cependant quatre, avec le consentement du gouverneur, mais pas plus, c'est-à-dire, lorsque la réception de l'ordre de Son Excellenre sur le receveur-général me le permettra, vers la fin de juillet et de septembre, pour le premier semestre, et vers la fin de janvier et de mars pour le second semestre.

Je ne ferai dans aucun cas un octroi pour écoles, à moins d'être muni d'un rapport fait en bonne et due forme, et d'un compte-rendu satisfaisant, et d'un reçu double du dernier envoi séparé, et il doit être entendu que, sur iceux, l'octroi sora envoyé ni plus tôt ni plus tard que la réception de l'ordre de Son Excellence à cet effet, sans qu'il soit besoin d'écrire à ce bureau à ce sujet.

Il faut du temps, et surtout du soin, pour examiner et classer tous ces documents, ainsi que ceux qui sont transmis à l'appui de la demande d'une aide pour la construction de maisons d'école; et, au dehors et an dedans, l'intérêt de l'éducation demande que cet examen ne soit pas à chaqueinstant interrompu, par une correspondance inutile à la fin. qu'on se propose, en y contraignant le surintendant.

Lors que ces documents seront désectueux, il sera, comme : oujours, écrit immédiatement aux parties intéressées, à leursujet; mais lorsqu'il seront corrects et satisfaisants, pour toute réponse, après les avoir transmis, elles doivent s'attendre à l'envoi de l'octroi, et à rien de plus, autrement, ce se rait à n'en plus finir, vu qu'il y a plus de 340 municipali .és scolaires.

Toutefois, en priant M.M. les commissaires d'école et secrétaires-trésoriers de vouloir prendre ces remarques en bonne part, je ne puis trop leur recommander de rédiger trous leurs documents avec soin, et toujours d'après les instructions et les formules qui leur sont données pour cette fin, a. a suite de la circulaire No. 9.

Les autorités locales ne peuvent faire trop d'efforts pour faire entrer régulièrement les contributions pour écoles, et dans le cas où il deviendrait nécessaire de poursuivre à east effet les contribuables negligents ou mal disposés, il serait generalement mieux,pour mille raisons qu'il serait inutile peuple de ce royaume depuis le moment où nous en abominables, œuvres de perdition, non moins sunes es reurs étant dissipées et tous les malheurs finis, tous pour quelque informalité, le rôle de cotisation était déclaré, nul, les commissaires d'école devront le relaire immédiatejustice et accourent dans l'unité de la foi et de la con- ment ; ils en ont le pouvoir en vertu de l'acte d'amende-

En vertu de la 20e clause de cet acte, amendant la 9. Vic., ch. 27, les instituteurs, sujets d'ailleurs aux dispositions de la 50e clause de ce dernier, avec les exceptions y mentionnées, serout tenus de subir l'examen voulu par la loî, et d'être munis chacun d'un brevêt de qualification pour le premier de juillet. 1852. L'intérêt de l'éducation, l'intérêt propre des instituteurs demande qu'ils se mettent en état de subir bientôt cet examen d'une manière honorable pour enx et rassurante nour les amis de l'éducation, avant l'époque où la chose sera impérative pour eux. Dans la vue de les faciliter dans leurs études préparatoires et dans leur examen subsequent, je termineral cette circulaire par une série de questions auxquelles ils doivent se préparer à répondre de manière à salisfaire MM. les examinateurs sur les différentes branches d'instruction dont la connaissance misonnée et protique est requise par la 50 clause de la 9e. Vic., ch, 27. Ces questions sont adoptées par le bureau d'examinateurs catholiques pour le district de Montréal, et j'espère qu'elles le seront pareillement par les membres des autres bureaux d'examinateurs, auxquels je ne puis trop recommander de vouloir inspirer aux instituteurs de mettre de l'intérêt, du zèle et de l'uniformité autant que possible dans Penseignement.

Mais avant de terminer, il me reste à donner un conseil essentiel à MM. les instituteurs, et je le fais avec amitié et sollicitude, dans leur intérêt personnel et dans celui de l'éducation ; c'est d'éviter soignen-ement toute espèce de polémique et de conslit facheux, en ne s'immisçant pas dans les affaires de famille, et de rester absolument étrangers aux partis politiques, qui s'agitent et s'opposent réciproquement; par tout cela est contre l'éducation.

Le père de famille qui appartient au parti opposé à celui anquel l'instituteur s'est allié, ou n'enverra pas ses enfants à son école, ou les lui enverra imbus de tout ce qu'els entenarout dire de mal et de malveillant, et, prévenus et préjugés contre lui, ils ne feront, enconséquence, que peu on même aucun progrès à son école. Ils s'y perdront en perdant leur tomps et l'habitude du travail, et heureux si, en ce faisant, ils ne sont pus, pour leurs condisciples, la cause d'un dé-·ordre, d'un scandale notable. La mission de l'institeur est de former des sujets pour la patrie, et non des partisans pour ses amis.

N. B.—Au nombre de plusieurs formules que j'ai ajoutées à celle qui accompagnaient ma circulaire No 9, il s'en trouve une de l'engagement par écrit que les instituteurs devront faire avec les commissaires d'école sous le nontrôle desquels ils tiendront leurs écoles respectivement. Je dois recommander de la suivre de part et d'antre exactement, et d'y spécifier le nombre de mois pendant lesquels l'instituteur s'engage de tenir école aux conditions d'ailleurs mentionnées dans l'engagement, afin d'éviter à l'avenir les mille difficultés résultant du défaut de formalité ou d'explication sufficante, qui par le passé a trop souvent caractérisé les eugagements entre les instituteurs et les commissaires d'é-

Les huit mois d'école exigés par la loi, sont une des con ditions moindres à laquelle les commissaires d'école, en se conformant aux autres, suivant la 27e clause, peuvent prétendre à leur part afférente de l'octroi législatif pour les ecoles. Cette condition, donc, regarde les commissaires d'école, et la loi, en exigeant d'enx le moins ne leur défend pas le plus qu'elle laisse à leur discrétion, mais dont, dans l'intéterêt de l'éducation, ils doivent toujours tâcher de tirer le meilleur parti. En effet, si les commissuires d'école se contentaient de n'exiger que le minimum dela période d'instruction fixée par la loi, les écoles seraient fermées pendant un tiers de l'année, ce qui mettrait les enfants dans le cas d'oubier nécessairement, en grande partie, ce qu'ils auraient eu noine à apprendre pendant seulement huit mois d'école. Les commissaires d'écoles doivent donc exiger dans tous les cas plus que huit mois d'école. L'année scolaire peut être de onze mois d'école tout aussi bien que de liuit mois.

Il me reste à faire observer à MM, les instituteurs, 10. Que, à l'instar de ce qui se pratique à l'égard des cugages, les huit mois de calendrier mentionnes dans la 27e clause de l'acte 9 Vict, ch. 27, doivent être chacun de 26 e: 20. que toute question ou contestation relaive au paiement du montant specifié dans l'engagement fait entre les commissaires d'éco'e et un instituteur, comme prix de ses services pendant la période d'instruction y mentionnée, est du ressort de la loi commune ; 30, que le surintendant de l'éducation, en vertu de la dernière partie de la 33e clause du dit acte, n'a le droit d'intervenir dans les difficultés qui s'élèvent entre les commissaires d'école et les instituteurs, que suivant le vrai sens du 4e article de la 21e clause du même acte, c'est-à-dire, soulement dans " one où la destitution d'un instituteur n'aurait pas pour base au moins l'une des quatre raisons y mentionnées ; 40. qu'un instituteur que les commissaires d'école jugent à propos de ne plus continuer dans leur emploi comme tel, lorsque le temps pour lequel il est engagé est expiré, n'a pas, au terme de la loi, raison de se considérer comme destitué, mais que dans ce cas, les commissaires d'ecole devrnient le prévenir de leur détermination au moins trois

afin de lui donner le temps de se pourvoir nilleurs. MM. les commissaires d'école, dans l'intérêt bien entendu de l'éducation, ne peuvent trop faire pour traiter les instituteurs toujours avec ces egards, avec cette justice et avec ceue charité qui caractérisent une bonne administration. J'ai l'honneur d'être.

moins J'avance, surtout si l'instituteur est un père de famille.

Messieurs. Votre très humble et obéissant serviteur, gné) J. B. MEILLEUR, S. E. (Signé)

UNE DECOUVERTE.

M. L'EDITEUR,

La semaine dernière, un cultivateur de la paroiss-St. Polycarpe creusait un puits près de sa maison. Par venu à une prosondeur de treize pieds, il s'apperçut que l'instrument dont il se servait, donnait sur un objet solide qui prétait de la résistance. En ayant écarté la terre avec soin, il fut fort surpris d'apercevoir des ossements qui convraient en longueur un espace d'environ quatre pieds. Ces ossements, qui ont été recueillis aussitôt, ont été visités depuis par plus de deux cents personnes, et cependant aucune n'a pu se prononcer d'une manière plausible ou satisfaisante sur l'espèce de cet animal pent-être anté-diluvien. Au premier aspect, on est Ce serait, comme l'on voit, l'anarchie lu plus complète. tente de le placer dans la clusse des cétaces, mais en l'examinant avec un peu plus d'attention, on distingue jours sans rougir.
des côtes parfaitement solides, et comme on assure avoir Il n'y a donc pas aussi trouvé de petites touffes de poil, on se sent alors berticides, comme le disent inconsidérement les écrivains que nous extrayons de l'Avenir: "On nous informe que porté à le classer parmi les quadrupèdes ; mais, singula- de l'Avenir. Inutile d'ajonter que la prétention, "que Dimunche dernier, M. Mignault, curé de Chambly,

#### MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 17 JUILLET 1849.

#### ARRIVEE DU NIAGARA.

Le Niagara est arrivé à Halifax jeudi soir. Il nous apprendique l'argent était en abondance en Augleteire, la fleur à 23 chelins et 241 chelins, le blé à 6 chelins et 7 chelins 4 deniers; les alcalis se vendaient de 26 chelins à 261 chelins.

Paris était tranquille et les affaires à la bourse étaient considérables ; il y avoit une tendance à hausser. Dans l'assemblée, au sujet des affaires étrangères, le ministère a déclaré qu'il n'y avait aucun danger de guerre. La nouvelle loi contre les clubs est en force. On se préparait à passer une los temporaire pour régulariser la presse, en attendant la loi organique à ce sujet. On disait qu'une partie des ministres allait se retirer du ministère.

A Rome, trois bataillons de l'armée française ont renssi à s'établir en dedans des murs extérieurs de Rome : cet évènement a eu lieu le 22 au matin.

La Reine d'Angleterre doit visiter sous peu l'Irlande .-L'insurrection dans le grand duché de Rade est étouffee .-Toute l'armée Russe et Autrichienne était en marche contre la Hongrie. On dissit qu'un corps Hongrois avait été battu sur la Waag, tandisque les troupes alliées étaient défaites en Horgrie. - Il y a eu en Portugul un changement de Ministère, qu'on dit favorable aux vues libérales.-Les Circassions ont enlevé aux Russes la forteresse de Mami, sur la Mer Noire.

#### DEUX PROPOSITIONS.

Le numéro de l'Avenir du 12 courant contien deux propositions ou avancés, que nous ne pouvons lais ser passer sons silence. Les voici :

1 2. " Dans ces jours de libre discussion, il faut tout étudier, tout analyser, tout juger froidement et impartia-LEMENT. Il faut chercher la verité partout où elle se trouve, et puis travailler à faire descendre ses rayons lumineux dans la profondeur des masses populaires. Cette misison est anjourd'hui dévolue aux démocrates du Canada....."

Ainsi, s'il faut tout juger, que ferez-vous de la reli-gion? que ferez-vous de l'Eglise? Vous en ferez, MM. de l'Avenir ce que vous en faites depuis troup longtemps. Vons ferez de la religion l'objet de votre haine; vous ferez de l'église le but de vos attaques en actes et po roles ; vous ferez des prêtres, vous ferez des enseignements de l'église et des contames de l'église les moyens de parvenir jusqu'à l'église. Vous injurierez le prére, vous insulterez les Evèques, vous calomnièrez le Souverain Pontife, vous prétendrez pouvoir juger par vous-mêmes et par conséquent vous passer des enseignements de l'église, vous passer des décisions du Pape et des jugements des conciles. Quand vous croirez avoir ruiné la juste influence du Prêtre et de l'Evêque, vous tomberez sur l'égliso elle-même, et vous ef forcerez d'en saper d'avantage les fondements; et quand, dans votre orgaeil, vous vous imaginerez avoir réassi dans vos ciforts, vous crierez : A bas l'église ; plus de religion. Vous vous serez démasqués ; vous ne vous attaquez aux prêtres, aux contumes de l'église et par fois aux dogmes même de l'église, que pour voiler vos desseins et parvenir plus surement à vos fins. Mais la Providence est là haut. Le peuple ne vous ecoulera pas ; il demeurera attaché fidèlement à l'église, et il vons répondra: "Dieu a établi sur la terre un tribunal infaillible, qui est l'interprête de la religion. Ce n'est pas à nous à juger en matières de foi. c'est à l'Eglise ; ce n'est pas à nous à interprêter les décrets des saints conciles, c'est au successeur de Pierre, d'après les paroles même du Fils de Dieu." Il est donc pitoyable de vons entendre, MM. de l'Avenir, vons ériger, ainsi que es démocrates (!!) vos amis, en instituteurs des masses populaires! Vous jonez la un rôle qui nous fait connaître de plus en plus vos couleurs.

20. "On a tort, grandement tort, de dire en ce pays: "L'Eglise n'a rien à faire avec la démocratie." Voulaiton, par ces paroles, au lieu de laisser lentement progresser les idées, les tenir dans le statu quo on les faire retrograder? Voulait-on faire croire aux pieux auditeurs de ces discours que l'Eglise ou la religion catholique était antipathique à la démocratie ! Mais dans ces projets liberticides, l'on comptait sans les ardents apôtres de cette democratie, hors laquelle (!) il n'y a de salut si pour à la confusion et à l'anarchie."

Mais, MM. de l'Avenir, en bonne conscience, vous parlez là pour le seul plaisir de parler. Car vons savez. tont aussi bien que nous,que l'Eglise ne s'occupe pas que les gouvernements soient des monarchies, des républiques, des démocratics, etc. Tous les gouvernements lui sont bons, pourvû qu'ils gouvernent selonl'esprit de Dieu. Voilà pourquoi l'Eglise, par exemple en France, a pu se faire au consulat, à l'empire, à la restauration, au gouvernement de Louis-Philippe, et aujourd'hui à la république. Ces gouvernements étaient souvent injustes : mais jamais elle n'a sonctionne l'injustice. Elle a toujours en vue le bien du peuple, mais pour cela il ne s'en suit pas qu'elle veuille le malheur des rois. Lorsque coux-ci sont établis dans un pays, elle ne va pas les en faire chasser pour y substituer le règne du peuple. Elle dit aux uns et aux autres: "Lorsque les gouvernements de violent ni les lois divines ni les lois de l'Eglise, vous devez les respecter," et elle ajoute que, dans le cas contraire, on ne neut les renverser que si parlà on ne évident que l'église ne s'oppose pas au progrès des idées bonnes; mais elle s'oppose et nvec raison à la propagation des mauvais principes, des idées destructives de tout ordre et de toute soumission, parce que, parlà même que plusieurs hommes sont réunis en sodu moment que vous vous prétendrez le droit de les changer à votre gré, tout le monde pourm se croire le même droit et renverser de suite votre propre onvrage. Et pourlant ce sont là des idées qu'on émet tous les

Il n'y a donc pas, de la part de l'Eglise, de projets h-

cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enser pendus à la place même du drapeau." ne prevaudront jamais contre elle." Entendez-vous-ce-a. MM.de l'Avenir? vous ne prévandrez jamais contre l'E- et reconnaître que M. Mignault ait dit telles on telles

Nos prévisions commencent à se réaliser. Les prétendus Démocrates Canadiens disaient dernièrement qu'ils croyaient que les Tories de la Ligue veulent sincerement l'Annexion aux Etats-Unis. Les journaux tories ont de suite, pour le plus grand nombre, annoncé que tel n'est pas le cas; mais au moins ils avaient reussi dans leur projet qui était de duper quelques uns de leurs adversaires, et de les compremettre en les faisant prononcer pour l'Annexion. Les démocrates se disent à part soi qu'on ne les y reprendra plus, mais ils n'en sont pas moins engagés dans une voie qui ne sera pas toute de roses, et dont la fin, selon le Pilot, est bien pen enviable.

Néanmoins une partie d'entre eux veut temr tête à l'orage. Elle est bien convainente de la foi punique de ses adversaires, mais elle vont encore se tromper ellemême, en leur supposant de bous motifs. La bonne âme " compte sur le bons sens des nombres de la convention, et espère qu'ils mettrent de côté tonte idée de folle domination, pour ne chercher que bonheur et justice pour tous nos concitoyens." Du bonheur et de la justice pour nous de la part des Tories! hélas! D'ailleurs attendons les résultats pratiques de la convention; il va en j'aillir de la lumière, au moins pour certains prétendus démocrates!

Vendredi, nons n'avons fait que mentionner la mort de l'hon. M. Cuvillier ; le Pilot nous fournit sur la vie du défunt quelques détails que nous lui empruntons .-A sa mort, M. Cavillier était àgé de 70 ans. En 1815, il sut élu membre du Parlement par le comté de Huntingdon, et put ainsi faire apprécier ses talents financiers qui le mirent dans la chambre à la tête des affaires. En 1898, il partit avec l'hou. D. B. Viger et l'hon. John Neilson pour mettre devant le parlement impérial la pétition de 87,000 habitants du Bas-Canada, qui se plaignaient d'être privés de leurs droits politiques. Il fut interrogé pour un comité de la chambre des communes, et ses reponses furent habites et indiquérent un homme qui commissait les défauts du système de gouvernement alors existant. M. Cavillier continua à représenter Huntingdon jusqu'en 1834, qu'il persit son siège à cause de ses opinions au sujet des 92 résolutions. En 1841, il fat réélu par le comté de Huntingdon, et nommé premier orateur du premier parlement sous l'anion, M. Cavillier no fut pas réélu au second parlement, parce qu'il n'était pas de la politique suivie par le ministère Lasontaine Baldwin. Depuis ce temps, il restadans la vie privee, et se consacra tout entier à sou commerce qui était un des plus considérables du pays.

La Minerve d'hier ajoute : " M. Cuvillier était natif du district de Québer, de St. Augustin, à ce que nous croyons; il fut place très-jeune dans une maison de commerce où il se distingua bientôt par son aptitude aux affaires, et il fonda très-jeune encore une maison de commerce à Montreal, qui devint par la suite un des plus grands établissements du pays. M. Cavillier servit avec distinction comme capitatine dans la milice incorporée durant la guerre de 1812. Il fut attaqué de la maladie qui le conduisit subitement au tombeau dans la matinée de livre différentes choses fort étourantes. Le Frère " se mardi. Arrès avoir déjeuné avec appetit il se rendit à son | réjouit de voir l'Eglise entholique respectée de plus en bureau comme d'hab tude, où il foi bientoi attaque de vomissements. Conduit à si demeure au Côteau Baron, d' recut les soins du médecin et tous les senours de la religion. Il expira vers S heures du soir, entouré de sa famille eplotée, son épouse, ses filles et son gendre A. al. Deliste Ecr. Les deux fils servivants élacint alors absents, l'un d'eux est écoles des protestants; selon lui, cela est parfaitement en Angleterre et l'autre etait alors dans la Haut-Canada. dans l'ordre. Le Tublet se contente d'indiquer ces étran-Ses restes mortels ont été déposés dans les vontes de l'eglise getes; mais le Catholic de l'ittsburg dit que çà montre paroissiale. Un service solennel sera chante morcredi à 8 combien il est dangereux pour un corps religioux de heures du matin.

On a on l'obligeance de nous passer la médaille de M. Chiniquy, avant de la lui présenter. C'est on travail magnifique, qui sort des ateliers de M. Boivin, respectable et habite orfèvre de cette ville. La medaille est en or et pèse environ 24 onces. D'un côté, on lit : " Au R. P. Chiniquy, Apôtre de la Tempérance ; Hommage à ses vertus, à son zèle et à son patriotisme; Mont-rèal, mai 1849." Le tout est bien disposé, et entouré d'une guirlande d'un bien beau fini. De l'autre côté, se trouve l'inscription suivante : " Souvenir de la tempérance." Cette inscription se trouve entre deux branl'Eglise, ni pour le monde, hors de laquelle tont marche | ches l'érable, à l'extrémité inférieure des quelles est un gentil petit Castor, et dont les deux autres extrémités se joignent par deux mains pressées l'une dans l'autre. En dehors de ces branches d'érable, se trouve une guirlande semblable à celle de l'autre face de la médaille,qui elle-même est surmontée d'une croix mobile, avec charnière et annesu. La croix représente l'instrument principal dont se sert M. Chiniquy dans sa croisade contre l'intempérance; elle ne pouvait donc être omise sur cette médaille. Mais aussi au pied de la croix on a cu soin de mettre deux mains serrées l'une dans l'autre, afin sans doute de montrer qu'an pied de la croix les haines disparaissent et que l'on y est tous frères et égaux.

Cette médaille a été présentée dimanche après midi. Une foule qui n'était pas moindre, disent les bons juges, de 6 à 7,000 personnes, s'était rendue à Longueuil tant de la vitle que des paroisses environnantes, pour assister à la présentation de ce souvenir de tempérance, accorde à M. Chini juy par ses concitoyens reconnaissants. Les pompiers Canadiens et la société St. Jean Baptiste cause pas un mol pire que celui qui existe. Il est donc de St. Pierre accompagnaient la société de tem rérance par les mains de laquelle les citoyens de Montréal ont voulu faire passer leur témoignage de gratitude. M. le juge Mondelet a été en cette occasion l'organe de la société, et s'est exprimé en termes forts convenables, parlà même que plusieurs hommes sont rennis en so-ciété, il doit y avoir des lois et de la soumission, et que dissements unanimes. C'était pour l'apôtre de la tem pérance un bien beau jour, qu'il mérituit aussi depuis bien longtemps.

Le rédacteur de l'Echo des Campagnes, dans sa fenille

du 12, dit ce qui suit:

"Nous prions notre confrère des Melanges Religieux porté à le classer parmi les quadrupèdes; mais, singula- de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, enre de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes; mais, singula- de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, enre de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes; mais, singula- de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, enre de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes; mais, singula- de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, enre de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes; mais, singula- de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, enre de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes; mais, singula- de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, curé de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes aux cours de la démocratie il n'y pas de salut pour l'Egli- fit en chaire quelques remarques sur la conduite de MacGrath a été trouvé coupable d'assaut cour de l'Aventr. Inutile d'ajouter que la pretention, que primanenc dernier, M. Mignault, curé de Chambly, venureur aux cour des sessions de quadrupèdes aux cours de la démocratie il n'y pas de salut pour l'Egli- fit en chaire quelques remarques sur la conduite de MacGrath a été trouvé coupable d'assaut cours de la démocratie il n'y pas de salut pour l'Egli- fit en chaire quelques remarques sur la conduite de MacGrath a été trouvé coupable d'assaut cours de la démocratie il n'y pas de salut pour l'Egli- fit en chaire que de l'Aventre de l'Avent

dre. Tous les catholiques répondent à ces paroles irre- Chambly. M. Mignault dit entre autres choses, que ligiouses par celles de Jesus-Chrisi : " Tu es pierre et sor coux qui avaient commis cette action méritaient d'être

· A cela, nous répondons qu'il y a un milieu entre nier paroles, à propos du orapeau américain arboré à Chambly, le 4 juillet; c'est l'ignorance du fait au sujet duquel M. 13 rédacteur de l'Echo veut des eclairoissements, et que nous no connaissons que par l'avence de l'Avenir. D'un autre côté, quand même M. Mignault eût dit de semblables paroles en chaire, nous ne voyons pas pourquoi, comme redacteur des Mélanges, nous devrions intervenir dans cette affaire, et sur quoi on peut se fonder pour nous demander de nier ou de reconnaîtée ces pa-

Rien de plus risible que de voir l'Avenir se dire autorisé à parler au nom des révérends pères Jésuites. C'est pourtant ce qu'il donne à entendre et dit formellement samedi, quant il nons apprend qu'il est " autorisé de (!) contredire " un avancé portant " qu'un père Jésuite devait entrepreadre dans les Mélanges Religieux la tache qu'abandonnait al. Chiniquy." Nous ne sommes guèro porté à croire que les RR. PP. Jésuites mient choisi l'Avenir pour leur organe; s'ils ont fait quelque chose, çà uura été de nier par une note l'avancé en question, et voilà tout. Mais l'Avenir a une demangenison toute particulière de se donner, à l'heure qu'il est, des allures d'organe du clergé ; ce qui est infiniment ridicule, pour ne rien dire de plus.

Vendredi soir, après une journée de chaleur étouffante, nons avons en à Mon réai un orage très fort, accompagnée de vent, d'éclaires et de tonnerre. Le même orage, à ce qu'il parait, s'est étendu sur tout le pays. Car les journaux de Toronto et de Quebec font mention du même fait. Depuis ce temps, la température est restée froide, et hier à midi il est tombé un peu de pluie jusque vers einq heures. Ce changement subit de température n'a pas peu contribué à augmenter la maladie, a laquelle plusieurs personnes ont encore succombé, comme on le voit sons le titre " Décès." Nos concitoyens de Québec surtout y juient un rôle remarquable et bien pen enviable. Néahmoins nons aimons à croire que le temps plus frais que nous avons i présent contribuera à diminuer les rayages de la maadie dont la peur est un fort auxiliaire.

Le bureau local de santé a publié un rapport indiquant le nombre de décès à Montréal durant la dernièe semaine ; il appert que les morts ont été de 129 dont 47 du cholera. Ce dernier chiffre, comme l'on voit, L'est pas bien alarmant, et nous sommes certain qu'avec des précantions les citoyens de cette ville peuvent se préserver facilement des atteintes de la maladie.

Hier, il est mort environ 35 personnes du choléra; aujourd'hui le ciel est couvert, et le temps est brumeux et hu-

Le Tablet de Londres nous apprend que le frère Macaire, de l'Abbaïe du Mont Millerny en Irlande, vient de passer de nouveau en Amérique avec l'abbé du monastère, pour foi der d'us le nouveau monde une maison de leur ordre. Tout est bien jusque là. Mais il paraît que la Frère Macaire vient de faire publier à Liverpool un ouvrage intitulé : " remarques sur l'émigration au Canada, et au Wisconsin et à l'Iowa dans les E. U., adressées à de futurs émigrants." Or, on trouve dans ce plus, non seulement par les profestants, muis encore par celle grande parlie du peuple americain qui n'appartient à aucune secte de chrétiens." Le frère ajonte qu'il a pris un grand intérét à voir des enfants protestants fréquenter les écoles catholiques et des infants catholiques after aux laisser de ses membres aller longtemps dans le monde. Le frère Macaire, dit encore le même journal, devrait faire une retraite de trois mois, et après cela, se conformer strictement à la règle du silence."

Les frères de la doctrine chrétienne de cette villa ont commencé hier leurs examens généraux, qui se continuent encore aujourd'hui et demain. La distribution des prix ne doit avoir lieu que le 26 du courant. Nous n'avons pu encor : assister à ces exercices scholaires, mais on nous dit qu'hier les Elèves out répondu avec assurance et de manière à faire honneur à leurs respectables et habiles instituteurs.

M. James Moir Ferresannonce, dans la Gazette de Montréal qu'il déciène (!) l'honneur d'être délégué à la convention. Quelle abnégation!

Samedi soir, entre 11 heures et minuit, la cloche d'alarme, a annoncé un incendic. Le fen s'était déclaré dans les écuries et hangards de la maison qu'occupait ci devant l'hon. F. Hincks. Ces batisses furont consumées ainsi que la maison qui portait le nom de "Beaver Hall." Nous ne sayons si ces bâtiments étaient assurés. Il parai: que c'est là le fait d'un incendinire ; il n'a pas encore pu être saisi.

Hier matin, les coroners de cette ville ont tenu une enquête sur le corps d'un nomine Thimothy Cloonan, jeune homme de 17 aus, tué d'un coup de fusil, dans la journée de samedi. Le verdicte du jury a été: " meurtre premedité." Cloonan était catholique, et l'on suppose qu'il a été tué pour cela par un orangiste. - Dans 'après-midi, la police a arrêté un nominé Thomas Flemming, aubergiste, qui est soupconné être l'auteur

" Les chess tories, dit le Pilot, ont préparé une variété de routes, mais toutes ces routes mênent presque à la même prison. Elles devient toutes antant du large sentier de la constitution Britannique; et nous nous hasardons à dire que les voyageurs sur chacune d'elles iront aboutir à un abime,'

Sir Allan MacNab wient de perdre sa place de président de la compagnie du grard chemin de ser de l'Ouest! C'est un M. Harris qui lui succède ! Le Globe dit quo c'est déjà bien ; mais qu'il ne serait pas mal de nettoyer d'avantage les rangs de la compagnie.

Vendredi à la cour des sessions de quartiers, M. T. MacGrath a été trouvé coupable d'assaut contre M. Ligue. Cà va mal.

Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que Joseph François De Blois, écr., avocat de Gaspe, y est nommé juge en remplacement de feu M. E. H. Bowen. dont personne n'aura à se plaindre.

M. Louis Gaspard Fortin est nommé arpenteur pour le Bas-Canada.

Au 13 courant, il avait été émis pour £415,347 en bons provinciaux; il en était rentré pour £286,462, il y en avait encore en circulation pour £128,885.

Mgr. l'Archevêque de Quebec vient de dispenser pour maigre le vendredi.

Nous voyons par le Globe de Toronto que les Orangistes du Home District se sont assemblés le 12 juillet, ont beaucoup crie et braillé, et ont beaucoup patronisé les auberges. Il ajoute que leurs anciens ennemis, les catholiques-Romains, ont en cotte occasion bien soutenu leur reputation méritée de bous citoyens.

L'Ami de la Religion et de la Patrie de Québec annonce vendredi qu'il cesse de paraître, parce que le propriétaire laisse la ville en conséquence de la maludie.

Le 12 juillet, il y a eu à Hamilton, à Ste. Catherines, etc., des rixes au sujet de processions orangistes. On disait qu'une personne avait été mée à Ste. Catherines,

Le Patriot de Toronto et le Spectator de Hamilton tons deux journaux tories, se déclarent contre l'au-, nexion. Et les dupes ?

Le conseil municipal de la ville de Hamilton vient de passer un réglement pour prohiber les cirques.

Une dépêche téléphique de Ste. Catherines rapporte que, dans l'émeute qui y a en lieu le 12,3 personnes ont perdu la vie et 5 ont été blessées.

Durant la semaine finissant au 14 courant, il est mort à Toronto 10 personnes du choléra.

L'hon. Francis Hincks a été invité et était présent à la dernière grande réception de S. M. la Reine.

Les nouvelles de Terreneuve portent que la pêche y est très bonne.

Au Collège de Maynooth, Irlande, il y a maintenant 19 supérieurs et professeurs, et 515 Etudiants.

Nous sommes obligé de remettre à vendredi la notice nécaologique sur M. Mercier et plusieurs autres articles, vû la mala he de doux de nos imprimeurs, des services desquels nous nous trouvous privé pour le moment.

#### LES PÊTES ET LES CEREMONIES RELIGIEUSES

(Suite et fin.)

3 º Les fètes religieuses intéressent au plus haut degré le bonheur de l'homme. Cette proposition est évidente pour quiconque n'a pas l'âme blasée par le matérialissole par l'espoir de recouvrer son trone. Or, la belle nées de travail, comme des repos. comme des oasis dans le désert, elles nons conduisent jusqu'au portique resplendissant de la Cité céleste; et, quand nous avons contemple la gloire, la féncité, les extases sans fin des Elus, nous essuyous nos larries et nous recommençons avec un courage nouveau le pélérinage de la vie. Nons | simution ? le disons done, bien sûr de trouver de la sympathie dans tous les caurs où il demenre quelque reste de pes de bonheur le plus pur, le plus en harmenie avec les instincts et les besoins de notre cour. Utez ces fêtes, succession des jours et des saisons. Or, "la monotonie " tue le cœur de l'homme, dit un écrivain religieux ; il " le sentiment de l'espérance, de la foi, de la sainte "tristesse, de la joie, de l'allégresse et de l'amour, quelques sourires et beaucoup de larmes." Tous ces besoins sont satisfaits par nos fêtes religieuses. Il n'est pas une seule fibre dans le cœns qu'elles ne remuent. "Malheur!" continue le même écrivain, "malheur à " elles n'étaient pas! Cette insensibilité, cette para-"Ivsic spirituelle est plus qu'un malheur, c'est une pu-" nition ; c'est la panition de ceux qui... ont mérité de " ne plus connaître la vie que par des sensations gros-

Certes, il n'est pas disselle de suire comprendre à censure des jours de repos que l'Eglise leur accorde, comme une bonne Mère. Car, elles ne profiteraient pas de l'abolition de ces moments de délasse-Avenant cette abolition, les classes reduiront leur salaire et ieront en sorte de M. McFerran. qu'ils ne dépassent guère ce qui est nécessaire à la vie. La vérité de cette observation est palpable par le sort des hommes de travail, en Europe. Si l'incrédulité en France, par exemple, avait amélioré le bien-être matériel des classes pauvres, en abolissant les fêtes, comment expliquerait-on cet agitations continuelles au sein de ces même classes. Si elles se ruent sur les richesses et sur le pain, c'est qu'elles n'ont ni richesses ni pain; c'est qu'elles sont panyres, en dépit de l'abolition des fêtes. D'ailleurs, on n'a pas fait ce qu'il faut pour le bonheur du peuple, quand on lui a donné du pain; il joie, comme l'a dit Jean-Jacques Rousscan; et ce philoôter au peuple ses fôtes, comme antant de distractions bancs, en faveur du général qui avait dit que son épèc et la capitulation. A STATE OF THE STA

dans le comté de Missisquoi où ils n'out pu réunir que | - Maintenant, philantropes, ne semble-t-il pas à vos point de ceux qui ont sondé la République, a-1-il ajouté, trente personnes, pour y sormer une branche (!) de la cours compatissants que le véritable abus de nos sociétés modernes consiste, non dans le repos que l'Eglise accorde à ses enfaits, mais dans la dûreté de ceux qui ne payent pas assez cher leur travaux et leurs sueurs ?-Enfin en dépit des théories contre le repos du peuple, écrites par des individus qui pent être se reposent pendant la ma-Nous croyons que c'est là une bien bonne nomination, jeure partie de leur existence, il faudra tonjours des fêtes au peuple: l'expérience le démontre. Seulement, si on ôte au peuple ses fêtes religieuses,il ira on demander à la débauche. Les théâtres, les tavernes oû il ira se dégrader et s'abrutir, remplaceront le temple. Des établissements postilentiels surgiront, les lieux infâmes se multiplieront; là ira s'ensevelir un argent gagné par d'incessantes fatigues. Voyez, dit l'écrivain que j'ai déjà cité. comme dans les sociétés corrompues, où on ne sanctifie plus les fêtes, "les salles de spectueles, les cafés, les écoles du vice surabondent ; comme les danses voluple présent les fidèles de son diucèse de l'obligation de faire | " tueuses des chéatres, les vociférations de la lubricité, ont remplacé les cantiques et les cérémonies religieuses."-C'est à propos de bien-être matériel, d'économie et de richesse, que l'on suggère l'abolition des fêtes, dans notre jenne Canada, dont l'heureuse population est si avide encore d'impressions religieuses et généralement si étrangère à l'influence des minsmes empestés du philosophisme impie. Il fallait bien un prétexte pour attaquer des institutions aussi chéries des cœurs, qu'elles ont des bâses solides dans les esprits. Mais, on est étonné, humilié même de voir le correspondant d'un certain Journal s'adresser à ses lecteurs à propos de leurs fêtes religieuses comme quelques disciples égaiss, s'adressèrentà cette femme qui répondait un parfum sur la tête du Sauveur: Ut quid perditio hec? Pourquoi cette perte de temps?-Que ne travaillez-vous continuellement pour amasser de l'argent? Voyez donc les protestants, comme ils sont sans cesse à l'envre. N'êtesvous jaloux de voir qu'ils prennent le moyen d'avoir plus que vons de quoi boire et manger? Quel christianisme, bon Dieu, dans un tel langage !- Aussi, nous ne doutons pas que les lecteurs feront des suggestions du correspondant tout le cas qu'elles méritent.-Il veut faire de l'économie ce correspondant : Eh! bien, nous lui dirons : au lieu de vouloir détrire l'esprit religieux du peuple, engagez-le donc plutôt a le nourir et à le fortifier. Car, voyez les conséquences de cet esprit religieux sur le peuple Canadien : voyez les sommes énormes qu'il lui a appris à économiser, par l'abstinence de ammé d'un zéle si brûlant pour prêcher l'économie, nous lui dirons: Oh! monsieur, un champ bien vaste s'offre à votre ardeur d'apôtre. D'après un rapport impartial, redigé par un Comité protestant de cette ville, l'énorme somme de £30,000!!! se dépense annuellement, à Montréal, pour l'entretien des prostituées. Contribuez pour votre part à combler ce goulfre ou s'engloutissent fant de richesses, et quand vous aurez connu la substance de combien de familles y est absorbée, vous ne regretterez plus le temps que le bon peuple passe dans des fîtes et des cérémonies religieuses propres à le préserver de débanches si dispendieuses. Et, en même tems, vos efforts dans ce genre d'apostolat ne trahiront aucune rancune anti-religiouse et ne me réveilleront aucune susceptibilité. UN FILS DE L'EGLISE.

#### BAPT.ME DE M. POLK.

Nous tirons ce qui suit d'un correspondance d'un journal de cette ville; elle est datée de Nahaville Fenn. Nous aurious désiré que l'ex-président dans sa tardive attentionsur les affaires de son âme, n'eut pas rencontré des docme moderne. L'homme est un roi déchu qui se con- teurs spirimels si insoucians et si ignorans, et aussi qu'après avoir reçu le sacrement de haptênie, comme nous espérons et poétique succession des fêtes religieuses nourrit sans qu'il l'a reçu avec foi et sincérité, son rorps n'ent point été du roi de Naples. cesse cet espoir, puisqu'elle rappelle et consacre le livré aux profanes momeries de la franc-maçamerie.—M. souvenir de ce que le Dieu incarné a fait pour réhabiliter l'homme. Puis, toutes ces fêtes se terminent par la avant sa mort, désirant recevoir le baptême de sa main ; il 023 hommes, divisés comme suit : officiers, 728 ; soldats fête du ciel, la Toussaint. - Répandues parmi nos jour- lui dit avec émotion : Monsieur, si j'eur soupconné il y a de la garde impériale, 666 ; infanterie, 314.912 ; cavalerie tion, cela m'aurait rendu malheureux ; cependant voltà que (peut fàcilement armer 500,000 hommes - L'effectif de je vais mourir et je d'a fait encore aucune préparation. Je Pormée prassionne, en temps de paix, est de 259,561 homencore quelques espérances pour un homme dans une telle froupe de ligne, 63,384; cavalorie de la garde royale,

M. Polk sit remarquer qu'il avait été empêché de recevoir le bapième dans son enfance par quelques circonstanchâleur chrétiene, nos sêtes constituent un des princi- ces : que depuis il avait en dessein de se faire baptisar mais l'armée de Prusse compte 335,000 hommes. L'armée sont priés de vouloir y assister. que pendant son administration, les travaux et les embarras de sa charge ne lui avaient pas laissé le tems pour faire pas moins de 300,143 hommes classés par armes et autreet tout devient insipide, ennuyeux, monotone dans la les réparations solemelles requises pour une telle action; ment de la manière suivante : officiers, 3.658; infanterie, après une telle négligence il craignait qu'il ne fut trop tard. Cette conversation latignant trop W. Polk, il fut proposé " lui fant la variété pour vivre. Il lui fant tour à tour d'attendre au lendemain pour le baptiser. Pendant cet interval l'ex-président se souvint qu'étant gouverneur et demeurant ici, il avait contune d'avoir des ronférences avec M. McFerran, savant et populaire ministre de ce lieu, qui était son grand ami et chand partisan politique, et qu'il ini Prance sont immenses ; conte puissance compte presque avait promis, que s'il embrassait le christianisme co servit lui, M. McFerran, qui le baptiserait. Il envoya alors "ceux pour qui ces harmonies ne sont que comme si avertir M. Edgar, pour lui faire connaître sa promesse et son intention de se faire baptiser par son anti le ministre methodisie. Le même jour la vénérable Madame Polk mère de l'ex-président arriva de sa résidence de quarante milles ; elle était accompagnée de son ministre espérant que son honorable fils recevrait le bapteme de ce pasteur presbiterien ainsi qu'elle-même ; mais l'exprésident lui prenant nos religiouses classes d'hommes de travail toute l'hor- la main lui dit d'une voix mourante : " Ma mère je ne vous reur avec laquelle elles doivent accueillir l'inhumaine | ai jamais desobéi, mais maintenant, il faut que vous vous rendriez aux vœux de votre fils, je dois être baptise par M. McFerran." Sa mète n'hésita point à donner son consentement, et en présence de M. Edgar et de M. Mack de Colombie, l'ex-président reçut le bienfait du haptême des mains Freeman's Journal.

#### FAITS DIVERS.

CAVAIGNAC A L'ASSEMBLÉE .-- M. Pierre Leroux fit un appel genéreux, mais malheureusement inopportue, aux sentiments de concorde et d'indulgence. Il imputa à l'état le siège du mois de juin les malheurs actuels, et dit que le général Cavaignac était tombé sous ses propres terreurs. Ces paroles inspirérent un magn.fique mouvement d'éloquence au général Cavaignac : " Non, non, s'est-il écrié, ne dites pas que je s'us tombé du pouvoir; j'en suis descendu. Le suffrage universel ne dégrade personne, il or- Suisse ; qu'en conséquence, les enrôlemens pour le service faut de plus lui procurer le moyen de le manger avec donne, et un hon citoyen no se sent jamais dégrade en de Naples, qui avaient été suspendus depuis le 5 juin 1848 obéissant." Ce cri d'un nolbe et légitime orgueil a été ac- ne pourront plus recommencer, et que le conseil exécutif sophe en conclunit que la maxime de ceux qui veulent que illi par une acclamation de sympathie sur tous les devra faire les démarches nécessaires pour la résiliation de

Les Ligneurs viennent encore d'éprouver un échec qui le détournent de son travail, est une maxime barbare. son sang appartenaient à la cause de l'ordre. " Je ne suis mais je la sers avec dévouement, et je prends ici l'engagement solennel de ne jamais servir d'autre gouvernement. Vous avez parlé de terreur; le seul sentiment que vous m'ayez jamais inspiré, c'est celui d'une profonde douleur, car si jamais la République périt et succombe, ce sera sous le poids de vos exagerations et de vos fureurs !" Eloquente vérité qui a éte converte de nouveaux applaudissements.

> PRIÈRES PUBLIQUES .- Vous savez que le choléra a pris chez nous des proportions inationalues et lamentables. Depuis le commencement du mois jusqu'au 10, il a marché dans une voie de sinistre progrès ; ce jour-là le nombre de décès cholériques s'est élevé à 672. Le mouvement rétrograde a commencé le lendomain, et à continué sans interruption ; les décès quotidiens sont tombés au-dessous de 200. Vers l'époque que je signale, un changement de température subit succédant à d'insupportables chaleurs, a fait espérer et déterminer peut-être le revirement salutaire dont nous avons été témoins. Au même moment l'autorité ecclésiastique ouvrait une neuvaine solennelle au tombeau de Ste. Géneviève. Quelle part ont pu avoir les prières à l'amélioration de la santé publique, Dieu seul en a le secret. Mais je dois signaler cette pieuse mesure pour faire remarquer surtout qu'elle a été uneueillie pur cette partie de la population qu'on appelle particulièrement "le peuple," avec des témoignages de respect et de confiance. tout Corr. pur. du J. Québec. à fait consolants.

LE MINISTÈRE FRANÇAIS EN ACCUSATION -M. Daru est renu lire le rapport par lequel la commission nommée par l'Assemblée concluan, à l'unammité, au rejet de la mise en accusation. Pour retarder sa défaite, la montagne s'avise alors de demander la communication et l'impression de toutes les pièces et dépêches relatives aux affaires de l'Italie, sous prétexte qu'elle n'est pas a-sez éclairée. " Comment, s'écrie M. Thiers s'emparant de la tribone, hier vous étiez assez convaincus pour provoquer l'insurrection, pour mettre le ministère eu accusation, pour faire couler des torrents de sang, et aujourd'hui vous n'êtes pas assez éclairés, vous demandez des papiers!" Cette au strophe h: û!ante, pleine de logique, de vivacité et d'ironie, exaspéra M. Ledru Rollin, qui s'agitait sur son banc. M. Thiers ayant termiminé son improvisation, en disant que la question était partout entre l'ordre et la démagogie : " Monsieur Thiers, lui répond le tribun montagnard avec une éloquence suribonde, cette parole n'est pas de vous, elle est empruntée au manifeste de l'empereur de Russie.-Et les voires, riposta M. boissons énivrantes !-- Enfin, si ce correspondant est Tuiers, sont celles des insurges de juin.: Cette sorte de combat singulier dans lequel le Danton de la gauche et le Barnave de la droite se sont pris corps à corps, après s'être defiés de loin à la façon des héros d'Homère, a été suivie d'un effroyable tumulte, dans lequel chacun applaudissait son champion et vociférait contre son adversaire. Enfin la chambre est allée aux voix sur les conclusions de la commission; la montague s'est abstenne, pour ne pas sanctionner sa défaite trop certaine, et 377 voix contre 8 ont rejeté l'acte de mise en accusation.

> un polonais. - On lit dans la Presse: " M. Microslawski qui était depois quelque te uns à Paris, vient de partir pour le Palatinat, où les insurgés allemands l'ont appelé pour les commander en chef et pour organiser leurs moyens de défense. M. Mieroslawski était le princ pal chef de l'insurrection du grand-duché de Posen en 1847. Il fut fait prisonnier par les troupes prussiennes et condamné à mort. Il allait être exécute lorsqu'éclatèrent les troubles de Berlin, en mars 1848. Le peuple de Berlin alla le délivrer, le porter en triomphe, et lorsque le cortége passa devant le palais du roi, il obligea Frédéric-Guillagme IV a descendre sur les marches ju perron pour saluer le refugié polonais. M. Mierolawski se rendit ensuite en Sicile pour organiser la défeuso de l'île contre les troupes napolitaines, et il ne revint à Paris qu'après la prise défitive les troupes de Catane parole

ARMÉES D'AUTRICHE, DE PRUSSE ET DE FRANCE.-L'GImée autrichienne, en temps de paix, se compose de 391,vingt aus que j'arriverais à mon let de mort sans prépara- [48,842]; artillerie, 25,675. En temps de guerre, l'Autriche r'ai pas même été haptisé. Dites-moi, monsieur, y a-t-il mes, divisés de la manière suivante : garde royale,11,202; 3,764; cavalerie de la ligne, 19.380; artillerie, 15.651; ingenieurs, 2,544; landwehr du premier han, 81,048; landwehr du second han, 62,608. Sur le pied de guerre, française, lorsque l'Europe est tranquille, ne se compose 173.886 ; cavaleric, 52.860 ; artillerie, 26.500 ; ingénieurs 5,890; gendarmes, 19,500; véterans, 4,900; garde à la solde de certaines administrations, 2,900 ; corps d'indigènce en Afrique, 6,380 f cavalorie d'Afrique, 3675. Il y a maintenant la garde nationale qui est admirablement disciplinée et propre au service. Les ressources militaires de la autant de soldats que de citoyens, et elle nourrait encore, comme elle l'a déjà sait, lutter contre l'Europe entière.

> MORT DE CHARLES-ALBERT .- L'ex-roi de Sardaigne n'a pas sorvéeu longtemps à son abdication. Aueint presqu'à son arrivé en Portugal d'une indisposition considérée d'abord comme légère, il a succombé présque subitement le 9 juin au matin. Ce malheureux prince, dit un journal, n'a pu survivre, non à la perte de sa couronne, car il mettait son salut au-dessus des grandeurs, mais à la chute de l'indépendance de l'Italie. Résolu de caractère, pieux de bonne foi, Italien dans l'ame, il a pu faillir, mais il a toujours cru obéir à un devoir. Sobre jusqu'à l'ascétisme, il ne vivait que de pain et de légumes et ne burait que de l'eau. Levé chaque jour avec l'aurore, il se latignait dans le soin des affaires les pius minimes; sa vie était composée de prières et de travail. Libéral en 1821, il revint en 1846 aux principes de sa jeunesse : il donna une Constitution à ses sujets, non-seulement par amour pour eux, mais par haine contre l'Autriche.

> · suisse. - La diète fedérale suisse avait aboli, pour l'avenir, les capitulations militaires. Le grand conseil du canton de Berne, appelé à s'occuper de cotte question en ce qui concerne ce canton en particulier, a décidé, dans sa séance du l'er juin que la capitulation conclue avec le royaume de Naples est incompatible avec l'honneur et la digniré de la

(No. 29.)

Lettre importante de la Caroline du Nord.

Fayetteville, Caroline du Nord, 2 mars 1847.

Dr. Seth W. Fowle-—Cher monsieur:—Depuis deux ans j'ai été, plus on moins tourmenté par la toux. L'année dernière, j'eus une grande doulent dans le côté gauche, accompagnée d'un bien manyaig rhume et d'un vumissement d'une pinte ou plus de sang. Benlus je transpirais heaucoup durant la nuit, ce qui m'engagea de m'adresser à un médecin ; mais je n'en reçus aucun soulagement de longue durée. Je me procurai alors une bouteille du Baume de Cerises souve ges de Wistar, qui parut avoir l'effet qui j'en attendais. Je conti-nuai d'en a ser, et mon appétit, qui avait été bien faible, me revint. et avec lui je recouvrai incs forces. Après en avoir pris quatre pou-teilles, je sus parsaitement guéri, et me suis bien porté depuis.

L'Editeur du North Carolinian est toujours fortement opposé à des médecines de charlatans, mais croyant que le Baume de Cerista Sauvages de Wistar ne doit pas y être classé, rend avec joie témoi-gnage en faveur de la vérité du certificat de M. Bell, en ce qui re-garde l'efficacité du Baume.

Le vrai Baume porte sur le couvert la signature de J. Butts

#### NAISSANCES.

En cette ville, le 10, la Dame de J. P. Lep non, Ecr. evocat, a mis au morde une fille. A Montréal, la dame de M. Joseph Gambie.

monde un fils. A St. Rémi, le 4, la dame de A. Dagas, éc ., M. D.,

a mis au monde un fils.

MARIAGE.

En Angleterre, le capitoine Sir G. A. Westonal, à Dage veuve George A. Gore, ci-devant de Qeébec.

#### DECES

A Berthier, le 4 juillet, à l'âge de 45 ans et h Natalie Guilbault, épouse de M. Michel Baudin.

A Maskinongé, le 11 courant, à l'age de 65 Elizabeth Gauthier, veuve de M. Jean-Baptiste Lafond, en son vivant cultivateur.

A Québec, le 14. John Daly, écr, avocat.

A Québec, le 13, M. Abraham Leufesty, à 40 ans. A Quéhec, le 13, Mary, épouse de M. James Courgnev, à 28 ans.

A Québec, le 12, demoiselles Elisabeth et Ann Ash, worth, tantes de M. W. H. Ashworth, chapelier. A Québec, le 12, la dame de Jean Chabot, ecr. M.,

En cette ville, le 14, M. Jean Deslaurier, Aypographe

natif de Québec, à l'âge de 21 ans. A Quebec, le 12, Sieur Charles Moizan, âgé de 40

A St. Roch des Aulnets, le 5, Dame Géneviève, Perrault, épouse de Pierre Deschênes, écuyer, âgée de

A Québec, le 12, Sieur Casault, carossier du faubourg St. Roch.

En cette ville, le 14, Marie-Olive Gautier, veuve de feu M. Amable Perrault, âgée de 70 ans. Le 11, Charles-Auguste, enfant de Alfred La Rocque,

Ecr., âgé de 14 mois. Le 14, deux Demoiselles Major, mediste, de la rue St. Juc-

Le 15, M. Paul Hudon dit Beoubien, menuisier.

A Trois-Rivières, L. E. Désilets, Ect , avocat. M. Désiits arrivait de Québec où il avait contracté la maladie.

Noye, le 5 du courant, en traversant du nied des chates du Calumet à Leitchfield dans un petit canot d'écorce, Pierre Bourdolais, maçon, de la paroisse de St. Paul, district de Montréal, âgé de 61 ans. Son corps a été retrouvé immédiatement.

A Québec, la dame du Dr. Sewell ; elle laisse une famille de huit ensants.

A Québec, M. Drysdale, horloger.

A Québec, M. Trudel, horloger.

A Québec, deux religieuses de l'hopital général. A Montréal, hier, la dame de M, Nazaire Mercier, com

A Québec, le 15. M. Antoine Lucasse, à 65 ans. A Moutréal, le 14. M. William Higgs.

A Montréal, le 14, M. Joseph Staneforth, de la maison Bryson et Ferriers.

A Montreal, M. G. W. Rowan, de la maison Mussen,

A New-York, la semaine dernière, le choléra a enlevé environ 1000 personnes.

## ECOLE DES SOURDS-MUETS.

Le 25 Juillet, à 1 heure précise aura lieu à la maison d'école de l'Evêché un examen pour les sourds muets. Tous ceux qui s'intéressent à l'instruction de ces infortunés Montréal, 15, Juillet 1849.

J. LAGORCE, Ptre.

### AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

ESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et mo-

Belæil, 2 juillet 1849.

#### COLLÉGE DE L'ASSOMPTION.

'EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le 30 et 31 du courant et le premier d'août, en cinq seances. La premier séance aura lien le 30 du contant après diner et la dernière le 1er d'août aussi après diner, après quoi commenceront les vacances. Les parens des ensans et les amis de l'éducation sont pries d'assister au susdit examen. La rentrée des écors se fera le vingt cinq de septembre. L'Assomption, 2 juillet 1849.

#### COLLÈGE DE CHAMBLY.

'EXAMEN des élèves du Collège de Chambiy aura A lien le DIX-SEPT du présent, et sera terminé par la distribution solennelle des prix.—La rentrée se fera le QUATRE SEPTEMBRE.

CENAS, Ptre. Direct,

Chambly, 13 juillet 1849.

#### A LOUER.

LOUER d'ici au 1er octobre une belle MAISON en pierre située près de l'Eglise de la Chennie. Cette place est agrenble et avantagense pour quelqu'un qui desirerait passer l'été a la campagna: S'adresser à Incquez Laurier ou à Scholastique Rochen, à Si. Thérèse.

#### EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE,

DISTRICT DE MONTRÉAL. M. JOSEPH GAZAILLE DIT ST. GERMAIN qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minóra le dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement lui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant.-D'a rès des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont ncellentes, prises à médiocre dose, pour les maiadies de 'estomac et des reins ; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les Bains pris dans ces caux sont très favo rables à la santé. Elles contiennent du gaz carboni que en assez grande quantité. M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyage.

ra plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et, son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du villagedans un site où l'air est très-pur.

Un medecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des enux, selon les indispositions de hacun de ceux qui en feraient usage.

M. St. Germais propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages au Bas-Canada, les accompagnant d'informations biendé

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

ORGANISTE HEDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couven du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses es ices aux personnes qui désircraient prendre des Eons de Musique.

## COLLEGE DE REGIOPOLIS

KINGSTON, HAUT-CANADA.

YETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis cos deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres

Place dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est. sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrein.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baic de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucunesituation, près de Kings

ten, ne peut lui ôtre comparée. Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enscignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire-

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage

ei de la lumière pour année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en

frire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions, seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun diève pour productions de l'établissement, à des prix très réduits. frice les frais.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucuu livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trou-vé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est suite pour absence à moins qu'el-le ne soit d'un mois. Toute charge extrà doit être payée six mois d'u-

l'outes lettres envoyées ou reques par les étudiants sont sujettes à

On enver. a, quatre fois par nance aux parents ou aux tuteurs, un

hulletin de la conduite et des progres des enfans. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un antre, public, aura licu à la fin de l'année; les parents sont respec turusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictemant catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre coyance religieuse; ils y jouiront d'une entireliberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

line de collége es temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'ssiduité seront récompensées. L'insubor-

dination el la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immeral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Révd. Angus MacDonell, au Collège de Kingston

Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.-Les condition seront tres-facile .-J. B. THOMAS. S'adresseront a Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

#### RTABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dome et St. Vincent.

E Sonssigné, nour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE: à l'indroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à re revoir tontes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention

et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours on mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre. etc. etc. etc.

## DEUXIEME EDITION

COURT TRAITÉ. sur

L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ELÉMENTAIRES.

ETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les régles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une letts si curs modèles de lettres en françois et en anglais, lec

formales de Lettres de chango, Billets, reçus, quittances; d'une list des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où i y a un Burcau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chef des départemens sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Buraux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc Cet ouvrage est recommandé par le Burcau d'Examinaleurs pour e district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction

publique pour le l'as-Canada. A vondre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Viucent, No. 24. Montréal 7 mars 1849. BUREAU DECTERRA DE LA LA CONNE Montréal 2 Mars, 1849.

VIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix A de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chlons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière e an chemin Kennebec, vjuscompris letownship de New ton, comté de Vandreuil. 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtès de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurant, depuis la li mite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

nay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, ie ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les nutres trois quarts seront payables en trois versements éganx, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personné ne poura acheter à ces conditions plus de cent acres; et fonte vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitie de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'ucheteur que lorsqu'il aura été prunvé d'une manière satisaisante qu'il remph les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée,

Les acquéreurs, ou autres occupants ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pour- suivante : vu que les améliorations voulues soient faites ; sinou, ils irout à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous lo cation, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne conpé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

AR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Ri collets.

GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son Bureau a No. 15. Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve Montréal, 22 sept. 1848.

GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc.. Coin des rues Dorchester et St. Sainguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

Montréal, 21 Nov. 1848 .- 5f-1c.

A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, ru St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.-6m.

#### ARCHITECTURE

YHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. / Louis, Haute-Ville, Quebec.

## Com des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveau ses pratiques que tont son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-a-vis- la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTE-RIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publicat DEUX fois la se-

naine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES rais de poste à part. Les MELANGES ne reçuivent pas d'abonnement par moins d

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melang doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur ahonneme Toutes lettres, paquets, correspondences, etc. etc. doivent êt. adressées, france de port. à l'Editeur des Mélonges Religieux à Mont

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lère. insertion, £0 2 f Chaque insertion subsequente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, lère insertion, Chaque insertion subsequente, Au-dessus de dix lignes, [lère insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Thes Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu

ris contraire.
Pour les Annonces qui doivent paraître Longremes, pourde innoncesfréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MM. FABRE, & Cie., librance VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Pirc. V. M. F. PILOTE, Pirc. Direct. Moniséal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième blage de la Muiso d'école près de l'Eveché, coin des rues Mignonne et St. Den T' JOS. RIVET PUOPRIRBIÉTA

du comté de Prescott, de l'impartialité de son administra-

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire. A Donald McDonald, ci-devant M. P. P. pour le comté Prescott.

David Pattee, vi-devant M. P. P. pour le dit comté. J. Chessen, ci-devant M. P. P. pour le dit conté. C. Waters, ci-devant M. P. P. pour le dit cumté.

A l'adresse du comté de Montagag, signée par 282 per

onnes. S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit : Monsieur,-Le gouverneur-général m'enjoint de vons informer q'il a lu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des loyauxhabitants du township de Montegree, que ven avez transmise. Les preuves que Son Excellence reçoit le toutes les parties de la province de la loyauté de ses ha-N. B .- Les occupants actuels de lots dans le Sague- bitants et de leur attachement à la mère-patrie, sont très encourageantes pour Son Excellence en sa qualité de représentant de Sa Majesté dans coue partie de son domaine. Son Excellence vous prie de faire parvenir à ceux qui ont signell'adresse l'expressionda plaisir que lui cause l'assurance flatten-e de lour confiance dans son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.. J. LESLIE, Secretaire. J. Maltland, écnyer, moître de poste, Kilamokear

A l'adresse de Chateaugnay, siguée per M. le curé et 346 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

MESSIEURS,-Je vous prie d'accepter et de faire agréer ux habitants de la paroisse de Chateauguay mes remerciments sincères pour cette adre-se flatteuse et confiale de remarque avec plaisir que les deux origines s'y tronvent fraternellement rémies. l'espère que vous fermerez toujours Poreille aux mauvaises inspirations de reux qui, dans l'excitation des haines et des jalousiss nationales, ne cherchent que leur interêt individuel s'ils n'ont un but plus criminel encore. Soyez certains que je ne m'écasterni jamais de la voie de justice et d'impartialité que j'ai jusqu'ici suivie comme gouverneur du Canada.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du comté d'Ottawa, signée par 4551 peronnes, S. E. Lord Elgin a repondu de la manière

Messieuns,-Je vous remercie sincèrement pour cette adresse. l'apprécie l'importance de l'imposante démonstration que vient de faire le comté d'Onawa, pour défendre l'ordre et le gouvernement constitutionnel, et pour condamner les outrages commis à Montréal. J'éprouve une satisfaction particulière lorsque je vois, parmi les résolutions qui ont servi de base à votre adresse, une déclaration sans équivoque que représentant comme vous le faites des hommes descendant d'origines diverses, vons désirez des drons égaux pour tous sans distinction d'origine, et que dans la vue de la grandeur future du Canada, vous sentez la nécessité de laisser aux institutions représentatives une action franche et libre. Ces principes sout je crois la vraie pierre angulaire qui doit servir de base à la prospirité de notre pays. Qu'ils s'établissent une fois franchement, et ses ressources commenceront à se déployer sériensement, les capitaux que bannissent les violences et les factions abouderont dans la province, et vous recuillerez tous les avantages d'un commerce avec la nation la plus riche et la pius puissante de la terre, qui en même temps qu'elle vous prolégera gratuitement contre les ennemis du dehors, et qu'elle vous assurera la considération qui appartient à des sujets britanniques, dans toutes les parties du monde, vous laissera la puissance pleine et entière des droits et privilèges des hommes libres.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du townships de Shefford, signée par 206 ersonnes S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que

MONSIEUR,-J'ai l'honneur, par ordre du gauverneur-géneral de vous prie de faire parvenir aux habitants du township de Shefford des plus vifs remerciments de Son Excellence pour leur fidèle et loyale adresse présentée par vous. Son Excellence, découvre dans les sentiments exprimés dans Padresse des loyaux habitants de Shefford, cet amour de l'ordre, ce respect pour la suprématie de la loi, et ce dévous-s ment à leur bien-aimée Souveraine, qui sont les plus noble troits caractéristiques des bons citovens et des bon sujets, et de l'influence desquels dépend essentiellement l'avancement et la prosperité matérielle et morale du peuple de cette province. Son Excellence désire aussi expemer aux habitants de Shefford, ses remerciments sincères de l'offre zélé de service, contenu dans leur adresse, et de leur assurer qu'il a une ferme confiance dans leur disposition et capacifé de co-opèrer à soutenir le gouvernement de Sa Mu-

J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire

A l'adresse de St. François d'Yamaska, signée par M le curé et 334 autres personnes, S. E. Lord Elgin a faire la réponse suivante :

Monsieur .- Vous voudrez bien faire agréer les plus sincèrce remerciments du gouvernour-général aux habitants de votre paraisse, qui sont venus avec tant de zéle dans les circonstances actuelles témoigner leur approbation de la conduite de Son Excellence, et leur confiance dans les hom jesté et les institutions libre du pays.

mes dont Elle est entourée. Par cet empressement lé peu ple Canadien a montré une parfaite intelligence du gouvernement constitutionnel dont il a maintenant la pleine jouissance. Dans un pays libre, cu ie gouvernement ne peut conveneblement être arme de moyens puissants de repression, il serait toujours aupoir d'aucune faction organisée et determiner de jeter le trouble dans le gouvernement le p?us aimé, si le peuple en masse n'était aussi tonjours prêt à voler an secours de l'autorité légitime.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire J. Guil, eer., J. P. St. François d'Yamaska.

COLLÈGE JOLLIETTE.

EXAMEN public du Collège Jolliette aura lieu le 1 17 et le 18 du courant. Les parents et tous les amis de l'Education y sont respectueusament invités.

F. J. LAHAYE, Ptre., directeur, Industrie 21 1849.

COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE. ES examens des élèves du Petit Séminaire de Ste.

#### SUITE DES ADRESSES.

A l'adresse du comté d'Oxford, signée par 4562 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsteun.-Le gouverneur-général m'enjoint de vous informer qu'il a reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse des habitants du comtt d'Oxford. Son Excellence est flattée de voir qu'un si grand nombre des habitants de cette partie florisante du Hant-Canada, s'unisse pour exprimer les sentiments patrioliques et constitutionnels qu'elle contient Tant que Son Excellence continuera d'occuper sa charge de représentant de Sa Majesté en cente province, elle s'efforcera, avec l'aide de Dien, d'administrer le gouvernement d'après des principes constitutionnels, sans être influence par la crainte ou la faveur.

J'ai f'honneur d'être, J. LESLIE, Secretairo

John Allan, eer.

A Padresse du townships de Chinguncoucy, signée par 470 parsonnes, S. E. Loro Elgin a fait la réponse suivante : Monsteun, - Je vous pris d'exprimer aux habitants du township de Chieguacoucy, qui out signé cette adresse, mes plus vifs remerciments pour les marques de confiance et 'anachement qu'elle contiont. Je trouve beaucoup d'encouragement et d'appui, au milieu des difficultés qui m'entourent, dans les preuves non équivoques qui me viennent de tont rôté, que mon administration est approuvée de la grande masse des habitants intelligents et respecia des de la province. Pai toujours été convainen que le peuple du Caunda était trop sincèrement attaché à l'ordre et la véritable liberté, pour être porté à regarder légérement ces avantages, et nour se laisser séduire par les artifices de faction, jusqu'au point d'approuver des actes d'injustice et de violence coutre un gouvernement constitutionnel, qui ne manqueraient print avant longtemps de se tourner contre ce peuple lui-même. Je continuemi à marcher fermement dans le chemin que j'ni snivi ci-devant, et à ca-opérer avec les autres branches de la législation à proumouvoir les plus grands intérêts de la province.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du township de Colchester, signée par 96 versonnes, S. E. Lord Elgin a fait repondre comme suit :

Rossieur.- Le gouverneur-général m'ordonne de vous nforme qu'il a reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des Joyaux habitants du town-hip de Colchester. Dans l'opinion de Son Excellence, il est impossible de condamner trop severement les procedes barbares qui récomment ont flétri la capitate de cette province. La douleur que ces farchenx évènements causent à Son Excellence serait bien plus profond s'il croyait que ces évènements enssent été suscités par quelque acte inconstitutionnel qu'il aurait pu faire. Mais Son Excellence ne pense pas que depuis qu'il appris les rênes du gouvernement de cette volonie il nit jamais, en aucune occasion, dévié de la ligne de conduite politique qu'il est obligé de suivre. C'est un grand sujet de contentement pour Son Excellence que de voir me les efforts qu'il a faits pour administrer le gouvernement avec im a tialité, et conformément aux principes de la constitution, ont rencontré l'approbation de la grande masse des habitants intelligents de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire. John Buchanan, écr., Colchester, C. O.

A l'adresse de la société des Montagnards, de Woodstocd' S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur. - J'ai eu l'hom our de recevoir et sommettre à Son Excellence le gouverneur-général l'adresse de la société des Montagnards du distric de Brok incluse dans votre lettre du 14. Son Excellence in'enjoint de vous prier de faire parvetir anx signatuires de cette adresse l'expression de ses remerciments pour les sentiment de confiance en son administration des affaires de la programa et de respect pour lui même qu'elle contient. C'esta très grand sujet de satisfretion pour Son Excellence de voir que la conduite qu'elle a suivie depuis qu'elle adamnistre les affaire de la province, rencontre l'approbation de la masse de la partie intelligente et paisible de la communauté Son Excellence et déterminée d'dherer à cette ligne de conduite sans en étre détourage par la violence, convaineue qu'elle est qu'en administrant le gouvernement impartialement et d'après les priscipes constitutionnels, c'est le seul moyen d'assurer la prespecité de cette magnifique province, et de promouvoir le bien êtro de tontes les classes de ses habitants.

Fai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secretairo. Peter McLond, éer., Woodstock.

Aux adresses des townships de Cramabe, Porcy et Hamilton signées par 2270 personne, S. E. Lord Elgin a fait rénomire comme suit :

Monsieur. - J'ai eu l'honneur de recevoir et soumettie au gouverneur-général, les adresses signées par les habitan des townships de Cramahe, Percy et Hamilton, dans le distriet de Neweastle, transmises avec votre lettre du 14 conrant. Son Excellence m'enjoint de vous prier d'assurer aux signataires de ces adresses, qu'en sa qualité de représentant de Sa Majesté en cette province, c'est pour elle un grand sujet de satisfaction de voir que toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans cette partie de ses domaines s'unissent dans les sentiments d'attachements dévoué à Sa Majestè exprimés dans leur adresse loyale et généreuse. Son Excellence épiouve beaucoup de plaisir personnellement du témoignage d'assurance qu'elles hi donnent que son administration du gouvernement du Canada loi a méritéle respect et la reconnaissance d'une grande majorité de ses ha-

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secretaire. J. Shuter Smith, ecr., Cobourg.

A l'adresse du comté de Prescott, signée par deux per-

counes, au nom de tous les habitants S. E. Lord Eigin a fait répondre de la manière suivante :

Messieurs, -- J'ai en l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence, l'adresse des loyaux habitans ducomté de Prescott, transmise avec votre lettre du 18 conrant. Son Excellence m'enjoint de vous assurer que cette adresse, signée comme elle est, de tant de personnes intelligentes et distinguées du comté de Prescott, bui a causé beaucoup de satisfaction. Son Excellence est bien aise de croire que les sentiments de loyanté et d'attachement au gouvernens-général, et d'estime et de respect pour la mère-patrie; Thérèse auront lieu les 16, 17 et 18 du courant. Les exprimés dans cotte adres e; sont les sentiments de la granséances du matin commenceront à 81 h. et celles du soir de majarité du Canada. Son Excellence accepte avec orà I h; la dernière se terminera par la distribution des gueil et plaisir le témoignage que lui donnent les habitants